

0000000000

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
VILLE DE PIKINE

Session ordinaire

30 JUL 2018



**ANALYSE** : Délibération portant adoption du Plan de  
Développement de la Ville de Pikine.

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine  
en sa séance du 25 juillet 2018**

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;  
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;  
Vu la Délibération en date du 01 août 2014 portant élection du Maire de la Ville de Pikine et de ses adjoints ;  
Vu la délibération n° 013 en date du 28 décembre 2017 portant adoption du budget 2018 de la ville de Pikine ;  
Vu le rapport final du Plan de Développement de la Ville de Pikine ;

**DELIBERE**

**Article premier** : Est adopté le Plan de Développement de la Ville de Pikine (PDV), élaboré conformément aux orientations du guide de planification participative locale pour une durée de cinq (05) ans (2018 – 2023).

**Article 2** : Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) et le Plan Annuel d'Investissement (PAI) extraits du Plan sont annexés à la présente délibération,

**Fait et délibéré en Mairie le 25 juillet 2018**

